



Suite à de nombreuses interrogations de la population Duernoise,
le Conseil municipal souhaite apporter quelques informations quant à l'éclairage précoce des
décorations festives des rues du village.

La mairie est tenue de respecter le planning de location de la nacelle pour la pose des guirlandes et
doit éclairer le même jour .

Cette année la programmation était prévue fin novembre.

A voir pour les années suivantes.

La municipalité.